

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le mercredi 18 septembre 2024

### Restitution du projet REC « Réduisons notre Empreinte Carbone ! »

Une initiative collective française  
pour mesurer et réduire l'empreinte carbone de la musique enregistrée,  
portée par le CNM, le Snep, l'UPFI et le SMA

**Ce mercredi 18 septembre à l'Académie du Climat, à Paris, le Centre national de la musique (CNM) et les producteurs du Snep, de l'UPFI et du SMA ont rendu publics les résultats du projet REC « Réduisons notre empreinte carbone ! » : un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la musique enregistrée distribuée par des acteurs français, une projection de ces émissions à l'horizon 2030, ainsi qu'une première feuille de route collective pour engager la décarbonation.**

La prise de conscience des professionnels du secteur de la musique enregistrée quant à leur impact carbone et la nécessité d'intégrer cet enjeu à leurs stratégies s'est accélérée au cours des dernières années. Le Centre national de la musique et les organisations syndicales représentatives des producteurs et distributeurs phonographiques — le Syndicat national de l'édition phonographique, l'Union des producteurs phonographiques français indépendants et le Syndicat des musiques actuelles — ont décidé de porter collectivement le projet **REC « Réduisons notre empreinte carbone ! »** dans le cadre de l'appel à projets « Alternatives vertes », financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030, conçu en lien avec le Secrétariat général pour l'investissement et le Ministère de la Culture, et opéré par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) pour le compte de l'Etat.

Lauréat de la première version de cet appel à projets, **le projet REC vise à mesurer l'empreinte carbone du secteur de la musique enregistrée afin de contribuer à sa réduction.** Le projet s'est attaché à observer les émissions de gaz à effet de serre des productions françaises écoutées en France et à l'international et des productions internationales distribuées par des acteurs français, avec comme périmètre le cycle de vie de la musique, de sa production à son écoute.

Une collecte de données a été effectuée auprès de vingt-cinq structures volontaires (trois grandes entreprises, onze labels/distributeurs de moyenne à grande taille, six labels de petite taille, une plateforme de streaming, une entreprise de fabrication de CD/vinyles et trois studios d'enregistrement) pour aboutir à **une estimation globale des émissions du secteur de la musique enregistrée de 2 780 kilotonnes équivalent carbone (2 780 ktCO<sub>2</sub>e) pour l'année 2022**, soit plus d'un million d'allers-retours Paris-New York en avion.

À ce diagnostic s'ajoutent des tendances prospectives prévoyant le risque d'**un triplement des émissions entre 2022 et 2030, dû principalement à la croissance du marché et à la hausse des qualités audio et vidéo.**

Afin d'engager une décarbonation efficace et soutenable de ses activités, de mieux appréhender les futures réglementations et d'apporter sa contribution à la lutte contre la crise climatique, **le secteur français de la production et de la distribution de musique enregistrée a décidé de formaliser une stratégie bas carbone fondée sur les données et enjeux sous-jacents mis en lumière dans la première phase de diagnostic.** Pour cela, trente-cinq professionnelles et professionnels de tous horizons ont été mobilisés pour proposer des pistes de réflexion et des recommandations pour nourrir une feuille de route, corédigée par le CNM et ses partenaires.

**La fabrication et la fin de vie de tous les matériels nécessaires à l'écoute de musique** occupent une place prépondérante dans l'empreinte globale du secteur de la musique enregistrée en 2022 puisqu'ils **représentent 51 % des émissions.** Les leviers de réduction de ce poste sont partagés avec d'autres parties prenantes qu'il faudra interroger, qu'elles appartiennent à la filière musicale ou à d'autres secteurs. En ce sens, la feuille de route prévoit des recommandations à adresser aux partenaires des professionnels de la musique, dans une logique de responsabilité collective, multi-industrielle et mondiale.

**Avec 22 % des émissions, les activités de distribution digitale de la musique enregistrée doivent également être interrogées,** d'autant que les projections tendent à montrer que la part d'impact sur le climat de cette activité risque d'augmenter fortement. Un affinage des diagnostics est donc notamment prévu pour permettre l'identification d'actions pérennes de réduction. Il pourra se faire à deux niveaux : micro avec le développement d'outils d'autodiagnostic ; macro en précisant certains aspects du projet REC, en particulier par la création de référentiels d'évaluation communs.

**Parce que 23 % des émissions du secteur concernent les usages, une sensibilisation active des publics devra être engagée.** Elle ne pourra l'être qu'en mobilisant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème musical, et plus spécifiquement du secteur de la musique enregistrée, artistes en tête, avec le soutien des médias comme des distributeurs physiques et des plateformes de diffusion de musique en ligne (à titre principal comme secondaire).

Pour leurs activités propres, dont elles ont la pleine maîtrise (production et distribution de musique, vie de bureau..., soit 4% des émissions), **les entreprises de la production et de la distribution phonographique s'engagent par l'intermédiaire de leurs organisations à définir avec le CNM une trajectoire de réduction progressive de leur impact carbone.**

La bonne implication des professionnels du secteur ne pourra se faire sans un alignement des compétences de chacune et chacun et un engagement à agir sur ses postes émissifs. **Un pan important de la feuille de route est en conséquence consacré aux questions de sensibilisation et d'adaptation des cursus de formation initiale et continue.**

Le projet REC est une étape préalable mais indispensable à la prise de conscience des enjeux et à la décarbonation du secteur de la musique enregistrée. Son caractère collectif a permis de fixer le socle d'actions concrètes et viables de fléchissement de la courbe des émissions du secteur. Mais le spectre des leviers à activer est bien plus large que ceux aux seules mains des producteurs et distributeurs de musique enregistrée.

C'est pourquoi, **les partenaires du projet proposent une pérennisation et un élargissement aux acteurs concourant à la diffusion numérique de musique, du comité de pilotage mobilisé sur ce projet, afin d'assurer le suivi de la présente feuille de route et d'en envisager les prolongements. Le Snep, l'UPFI et le SMA s'y engagent, ainsi que le CNM qui assure la coordination de cette initiative collective.** Car toutes et tous sont persuadés qu'il est urgent d'agir tant pour la décarbonation que pour la soutenabilité environnementale, sociale et sociétale de nos activités.

**A propos du Centre national de la musique (CNM) :**

Le Centre national de la musique est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Le CNM est le premier établissement public au service de la musique et des variétés dans leur globalité. La musique dans toutes ses esthétiques et dans la grande diversité de ses métiers ainsi que les variétés historiquement définies comme regroupant les spectacles visuels, les cabarets, les comédies musicales et les spectacles d'humour se trouvent ainsi dans une « maison commune ».

**A propos du Syndicat National de l'Édition phonographique (SNEP) :**

Fondé en 1922, le SNEP, Syndicat national de l'édition phonographique, est la principale organisation patronale regroupant les producteurs, éditeurs et distributeurs de musique enregistrée, partenaires des artistes de la musique. Il représente les intérêts des labels français, de toutes tailles et de tous horizons musicaux, auprès des pouvoirs publics, des autres organisations professionnelles et des médias. Le SNEP est membre de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC).

**A propos de l'Union des producteurs phonographiques français indépendants (UPFI) :**

L'UPFI est le principal syndicat de producteurs et distributeurs phonographiques indépendants en France. Fondé en 1993, il réunit une centaine de labels, TPE, PME et ETI, dont il porte la parole auprès de la filière musicale, des pouvoirs publics et des médias. Promoteur de la diversité musicale, l'UPFI s'engage pour faire rayonner la création française et pour favoriser son financement.

**A propos du Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) :**

Le SMA, créé en 2005, est le syndicat de la filière des musiques actuelles et rassemble aujourd'hui plus de six cents entreprises. Il représente des producteurs de disques (labels), des festivals, des salles de concert (dont les salles labellisées SMAC par l'État), des producteurs de spectacles, des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux. Ces entreprises indépendantes et majoritairement associatives ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations. Elles revendiquent une lucrativité limitée.

**A propos d'[ekodev](#) & [Carbone 4](#) :**

Créée en 2009, ekodev rassemble une équipe audacieuse et un écosystème d'experts mobilisés afin de (r)éveiller les organisations pour stimuler l'engagement et provoquer le changement. Ses membres conduisent les organisations à élaborer et à déployer opérationnellement une stratégie de développement durable ambitieuse.

Le groupe Carbone 4 accompagne la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Trait d'union entre l'excellence scientifique et le monde économique, Carbone 4 accompagne ses collaborateurs à appréhender le monde qui se dessine.

## A propos de France 2030

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (Ademe), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

## A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les seize directions régionales et les trente-sept implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

### **Contacts presse :**

CNM	Nathalie Leduc	<a href="mailto:presse@cnm.fr">presse@cnm.fr</a>
SNEP	Alexandre Lasch	<a href="mailto:alexandre.lasch@snepmusique.com">alexandre.lasch@snepmusique.com</a>
UPFI	Guilhem Cottet	<a href="mailto:guilhem.cottet@upfi.fr">guilhem.cottet@upfi.fr</a>
SMA	Aurélie Hannedouche	<a href="mailto:dg@sma-syndicat.org">dg@sma-syndicat.org</a>
Ekodev	Benjamin Dekester	<a href="mailto:bdekester@ekodev.com">bdekester@ekodev.com</a>